ABB PISCINES

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €

Siège social : Le Clos Fernand, Villa 1

Route du Grand Caunet

13600 Ceyreste

SIRET : 949 949 754 00012

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 heures 30,

Les associés de la société ABB PISCINES, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Extraordinaire :

- Monsieur DAULON Frédéric	100 Parts sociales
Total des parts sociales	100 Parts sociales

Gérant et associé unique de la Société, Monsieur DAULON Frédéric représente la totalité des parts sociales émises par la société ABB PISCINES.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur DAULON Frédéric, a pris la résolution suivante :

La société ABB PISCINES ne procèdera à aucune rémunération envers le gérant, Monsieur DAULON Frédéric, à savoir du 1er janvier 2025 au 01 Août 2025.

Monsieur DAULON Frédéric confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le Gérant associé unique, Monsieur DAULON Frédéric

